



**RÉSOLUTION N°2001-127**  
**2001 02 06**  
**POINT K2**

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-  
 CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET  
 DEVIS, SURVEILLANCE, APPAREILLAGE ET  
 ESSAIS POUR LES TRAVAUX DU CLOS DES  
 ANCÊTRES - PHASE III - PROTOCOLE 10816**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
 appuyé par Mme Claudette Prégent-Auclair,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux du Clos des Ancêtres phase III, protocole numéro 10816, le tout pour un montant forfaitaire de 15 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 17 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-128**  
**2001 02 06**  
**POINT K3**

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET  
 DEVIS - CLOS DES ANCÊTRES PHASE III  
 PROTOCOLE NUMÉRO 10816**

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
 appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay autorise le groupe DGS Experts-Conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux de la phase III du projet Le Clos des Ancêtres sur une partie du lot 104 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-129**  
**2001 02 06**  
**POINT K4**

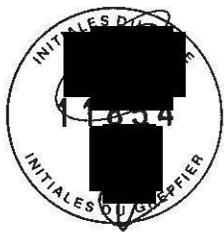
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -  
 CONSTRUCTION R.M.R. LEBLANC  
 38, RUE MELBA  
 LOT 52-399 (DM491)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée par Construction R.M.R. Leblanc;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relative à cette dérogation mineure dans le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2000, point numéro 00-47B;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 7 janvier 2001 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public»;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a formulé de commentaires relatifs à ce projet, suite à l'invitation du maire;



**RÉSOLUTION N°2001-186**  
**2001 02 20**  
**POINT K7**

**COMITÉ FEMMES – SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 200 \$ au Comité femmes pour l'organisation d'une activité le 4 mars 2001 dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Cette somme sera prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-187**  
**2001 02 20**  
**POINT K8**

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET**  
**DEVIS – DÉVELOPPEMENT D'UNE PARTIE**  
**DES TERRES 43 ET 44 (PROTOCOLE 10822)**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean-Guy Despons,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Dessau-Soprin inc., à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures d'une partie des terres 43 et 44 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-188**  
**2001 02 20**  
**POINT K9**

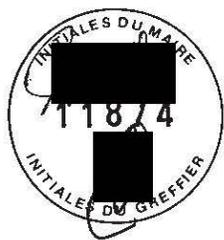
**MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION**  
**DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE, APPA-**  
**REILLAGE ET ESSAIS POUR LES TRAVAUX**  
**DU PROLONGEMENT DE LA RUE ELM ENTRE**  
**LES RUE GORDON ET CARLYLE EST -**  
**PROTOCOLE 10821**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux du prolongement de la rue Elm entre les rues Gordon et Carlyle Est, protocole 10821, le tout pour un montant forfaitaire de 32 975 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 25 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et dont un montant de 5 160 \$ imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-294 et un montant de 15 060 \$ à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

**ADOPTÉE.**



«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS Experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie des terres 17 et 20 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-233  
2001 03 06  
POINT K4**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
RÉVISION DES CONCEPTS – BASSIN DE RÉ-  
TENTION BONAVENTURE - PRÉPARATION  
DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc., pour la révision des concepts pour le bassin de rétention Bonaventure localisé au nord de l'école Gabrielle-Roy ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 17 octobre 2001, signée par monsieur Normand Fallu, ingénieur, incluant toutes dépenses, aucun dépassement n'étant autorisé, sont au montant de :

- Concept et aménagement 9 000 \$ (excluant les taxes);
- Plan et devis 14 500 \$ (excluant les taxes);
- Surveillance 12 200 \$ (excluant les taxes);

2° Que les rapports soient présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-287.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-234  
2001 03 06  
POINT K5**

**MANDAT À CAI (AFFAIRES CORPORATIVES  
INTERNATIONALES – PLAN D'ACTION ET  
STRATÉGIE - SECTEUR INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT les recommandations du plan stratégique de développement urbain, Châteauguay 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif de développement économique de réaliser une étude de marché et de positionnement;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;



RÉSOLUTION N°2001-365  
2001 04 03  
POINT K8

MANDAT À LA FIRME G & S CONSULTANTS -  
SUIVI DES TRAVAUX MUNICIPAUX -  
ANNÉE 2001

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 février 2001, point numéro G.1.1;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux pour l'année 2001. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 24 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	38 \$/heure
Technicien senior	36 \$/heure
Technicien intermédiaire	30 \$/heure
Technicien junior	21 \$/heure
Secrétaire	25 \$/heure
Rapport technique	55 \$/heure
Appareil nucléodensimètre	30 \$/jour
Carotteuse pour pavage	45 \$/jour
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jour

Béton de ciment

3 essais en compression sur éprouvettes (incluant 3 éprouvettes sur béton coulé)	30 \$/série
Teneur en air entraînée sur béton frais	nil

Mélange bitumineux

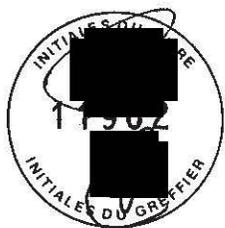
Analyse Marshall complète	80 \$/unité
Analyse partielle des mélanges	60 \$/unité

Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur pierre nette et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-19 mm	35 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage	35 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires fins	45 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm	50 \$/unité

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses imputées aux divers règlements des travaux de 2001.»-

ADOPTÉE.



«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 18 avril 2001 de la Commission de génie, développement urbain et développement économique.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-440  
2001 05 01  
POINT B1(a)**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SUR-  
VEILLANCE - TRAVAUX DU POSTE DE  
POMPAGE SALABERRY  
(POINT NUMÉRO G.1.4)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 18 avril 2001, point numéro G.1.4;

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour les travaux de construction du poste de pompage Salaberry à l'intersection du boulevard Saint-Francis pour un montant forfaitaire de 95 000 \$ plus les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 29 mars 2001, signée par monsieur Serge Duplessis, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1457.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-441  
2001 05 01  
POINT B1(b)**

**R.I.A.P.A.S – ÉMISSION D'UN PERMIS -  
LEVÉE DE FONDS  
(POINT NUMÉRO P.1.7)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 18 avril 2001, point numéro P.1.7;

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay autorise le Service des permis à émettre un permis afin de permettre à l'organisme R.I.A.P.A.S. de tenir une levée de fonds le 9 juin 2001 au 20, boulevard Maple.»-

ADOPTÉE.

MODIFIÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2001-687  
2001 07 03



2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789, pour un immeuble situé au 113, rue d'Oxford (lot 111-124), soit de permettre la transformation d'un abri d'auto attenant existant en garage à une marge latérale de 0,04 mètre, avec un total de marges latérales de 2,6 mètres.»-

En l'absence d'unanimité, monsieur le conseiller Serge Dion demande le vote :

Votent pour la proposition : M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Desponts  
M. Marcel Deschamps  
M. Jean Boyer

Votent contre la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

La proposition est donc ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION N°2001-544  
2001 05 15  
POINT K7**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -  
NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT  
ET VICE-PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 20 février 2001, point numéro 01-10;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay nomme, pour une période de un (1) an, messieurs Léopold Gosselin à titre de président et Charles A. Laberge à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-545  
2001 05 15  
POINT K8**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DE LA RUE HENRIETTE-CARON  
(PROTOCOLE NUMÉRO 10820)**

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc., pour la surveillance des travaux du prolongement de la rue Henriette-Caron (protocole numéro 10820), le tout pour un montant forfaitaire de 11 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 8 mars 2001, signée par monsieur Yves Melanson, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1051**  
2001 10 16  
POINT K3

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-  
CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET  
DEVIS, SURVEILLANCE, APPAREILLAGE ET  
ESSAIS POUR LES TRAVAUX DES RUES  
JEAN-FRANÇOIS-CHEVRETTE ET ELM -  
PROTOCOLE 10823**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux des rues Jean-François-Chevrette et Elm, protocole 10823, le tout pour un montant forfaitaire de 35 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 septembre 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même les fonds déposés par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1052**  
2001 10 16  
POINT K4

**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR  
LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE,  
JANVIER ET FÉVRIER 2002**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay désigne madame la conseillère Claudette Prigent-Auclair comme maire suppléant pour les mois de novembre, décembre, janvier et février 2002;

2° Que le maire suppléant soit, et il est par les présentes, délégué afin d'agir pour et au nom de la Ville de Châteauguay, au Conseil de la M.R.C. de Roussillon, en tout temps et sur toutes questions, en l'absence de monsieur le maire Sergio Pavone.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1053**  
2001 10 16  
POINT K6

**PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES  
DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ENDOM-  
MAGÉS PAR L'OXYDATION DE LA PYRITE -  
MODIFICATION À L'ANNEXE 3 (RÉSOLUTION  
SPÉCIALE) DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2001-203 adoptée le 6 mars 2001;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay doit adopter des mesures exigeant, pour la construction résidentielle, l'utilisation de matériaux de remblai ne présentant pas de risques de dommages liés à la pyrite;



«1° Que la Ville de Châteauguay accepte le règlement hors Cour intervenu entre les parties et consente, et elle consent par les présentes, à régler ce dossier d'une manière totale et finale, soit à payer la somme de 3 734,90 \$ en capital, intérêts et frais, versée à l'ordre de Bell Canada, prélevée à même le fonds d'administration générale, poste budgétaire 219200995, le tout sans aucune admission d'aucune sorte et aux strictes fins de régler hors Cour le litige qui oppose les parties en cause;

2° Que monsieur Jean-Guy Saucier soit, et il est par les présentes, autorisé à remettre cette somme sur signature d'une déclaration de règlement hors Cour.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1138  
2001 11 06  
POINT K5**

**RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – ENTENTE  
DE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ABROGA-  
TION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2001-591  
ET 2001-675**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay accepte l'entente de délégation de pouvoir de la Régie du Bâtiment du Québec afin de maintenir nos pouvoirs actuels sur la construction à Châteauguay;

2° Que le maire et le greffier soient, et ils sont par les présentes, conjointement autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, l'entente de délégation de pouvoir;

3° Que les résolutions numéros 2001-591 adopté le 5 juin 2001 et 2001-675 adoptée le 19 juin 2001, soient, et elles sont par les présentes, abrogées à toutes fins que de droit.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1139  
2001 11 06  
POINT K6**

**MANDAT À LA FIRME LVM FONDATEC -  
SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEIL-  
LANCE DES TRAVAUX DES BERGES**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme LVM Fondatec pour les services professionnels relatifs au volet 1 concernant la surveillance des travaux, le suivi géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux pour la stabilisation du talus, et le volet 2 concernant la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du chemin de la Haute-Rivière, les honoraires présentés dans le volet financier d'octobre 2001 signé par monsieur Sylvain Roy, ingénieur, sont au montant de 13 900 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé. Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1298.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1140**  
**2001 11 06**  
**POINT K7**

**MANDAT À LA FIRME ATELIER TAG ET**  
**JODOIN LAMARRE PRATTE - SERVICES**  
**PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS ET**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte pour les honoraires professionnels et services pour la réalisation des plans et devis définitifs incluant la surveillance des travaux de la bibliothèque municipale. Les honoraires et services sont basés sur la méthode à pourcentage du décret 2402-84 du gouvernement du Québec, soit le tarif d'honoraires professionnels d'architectes, révisé par le décret 1447-93, les coûts de construction étant déterminés par le règlement du concours d'architecture, les rapports devant être présentés à madame Céline Lussier, chef de la Division bibliothèque et le tout imputé au règlement numéro E-1459.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-1141**  
**2001 11 06**  
**POINT K8**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET**  
**DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour les honoraires professionnels des travaux d'ingénierie de structure, de mécanique et d'électricité du bâtiment pour la réalisation des plans et devis définitifs, incluant la surveillance des travaux de la bibliothèque. Les honoraires sont basés sur la méthode à pourcentage du décret 1233-87 du gouvernement du Québec, le tout selon l'offre de service datée du 31 octobre 2001, signée par madame Annie Lefebvre, ingénieure, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1459.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-1142**  
**2001 11 06**  
**POINT K9**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO**  
**2000-239 - NOMINATION DE L'OFFICIER RES-**  
**PONSABLE ET SES ADJOINTS POUR L'APPLI-**  
**CATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBA-**  
**NISME**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**



**RÉSOLUTION N°2001-1145**  
**2001 11 06**  
**POINT K12**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU BASSIN**  
**DE RÉTENTION SAINT-FRANCIS**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du bassin Saint-Francis, le tout selon l'offre de service datée du 5 novembre 2001, signée par Normand Fallu ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1484.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-1146**  
**2001 11 06**  
**POINT K13**

**MANDAT À LA FIRME R.A.N.D. CONSULTANTS**  
**CANADA INC. - PLAN D'ORGANISATION**  
**POLICIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la Loi concernant l'organisation des services policiers adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juin 2001;

**CONSIDÉRANT** que cette loi oblige les municipalités situées à l'intérieur de la CMM à offrir un service de niveau 2;

**CONSIDÉRANT** que cette loi oblige toutes les municipalités à déposer un «Plan d'organisation policière» avant le 31 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Châteauguay entend être prête à présenter ce «Plan d'organisation policière»;

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration de ce plan nécessite l'appui d'expert externe, et ce, compte tenu de l'envergure et la spécificité du plan;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. René Lafran0000000ce,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme R.A.N.D. consultants Canada Inc., à titre d'expert conseil, pour l'élaboration du «Plan d'organisation policière» selon l'offre de service déposée en date du 5 novembre 2001 pour la somme de 47 800 \$ taxes et déboursés en sus. Cette somme devant être imputée au poste budgétaire 221000419.»-

**ADOPTÉE.**



En l'absence d'unanimité, monsieur le conseiller René Lafrance demande le vote :

Votent pour la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

Votent contre la proposition : M. Bernard Daoust  
M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Desponts  
M. Marcel Deschamps  
Mme Claudette Prigent-Auclair  
M. Jean Boyer

La proposition à l'amendement est donc REJETÉE.

Monsieur le conseiller Serge Dion demande le vote sur la proposition principale :

Votent pour la proposition : M. Bernard Daoust  
M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Desponts  
M. Marcel Deschamps  
Mme Claudette Prigent-Auclair  
M. Jean Boyer

Votent contre la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

La proposition est donc ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION N°2001-1220  
2001 12 04  
POINT B1(a)**

**MANDAT À LA FIRME TECSULT INC. -  
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - TRA-  
VAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE  
PRÉFÉRENTIELLE (POINT NUMÉRO G.1.3)**

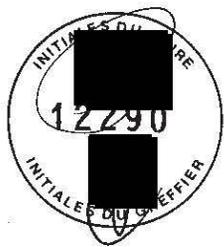
CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 novembre 2001, point numéro G.1.3;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Tecsum Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la voie préférentielle, le tout pour un montant forfaitaire de 34 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Tecsum Inc. datée du 16 novembre 2001, signée par monsieur Michel Cardin, ingénieur, M.Sc.A, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-245.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1221**  
2001 12 04  
POINT B1(b)

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR D'AQUE-  
DUC ET D'ÉGOUTS SUR L'AVENUE DE LA  
VERDURE ET CONCEPTION PRÉLIMINAIRE  
D'UN COLLECTEUR PLUVIAL  
(POINT NUMÉRO D.É.1.7)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 novembre 2001, point numéro D.É.1.7;

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue de la Verdure (terre 111) ainsi qu'une conception préliminaire d'un collecteur pluvial sur les terres 108 et 111. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 10 octobre 2001, signée par monsieur Michel Malo ingénieur, excluant les taxes, incluant toutes dépenses, aucun dépassement n'étant autorisé, sont au montant de :

- Plan directeur 19 848 \$
- Conception préliminaire  
du collecteur pluvial 8 354 \$

2° Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-305.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1222**  
2001 12 04  
POINT B2

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COM-  
MISSION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE  
(2001 11 26)**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 26 novembre 2001 de la Commission de la vie communautaire.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1223**  
2001 12 04  
POINT B2(a)

**RECONNAISSANCE D'ORGANISMES  
(POINT NUMÉRO 1.1)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de la vie communautaire, lors de sa séance du 26 novembre 2001, point numéro 1.1;

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«Que le Conseil autorise l'emprunt au fonds de roulement de 113 800 \$ tel que prévu pour l'exercice financier 2000 pour les numéros de projet 2000281 à 2000287 inclusivement pour le Service des travaux publics.»-

ADOPTÉE.

MODIFIÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2000-405  
2000 05 02

**RÉSOLUTION N°2000-216**  
**2000 03 21**  
**POINT B5(c)**

**COMPTE IMPAYÉ -**  
**DESJARDINS CHÂTEAUGUAY**  
**(POINT NUMÉRO T.3.1)**

---

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission des services techniques, lors de sa séance du 14 mars 2000, point numéro T.3.1;

Il est proposé par M. Jean-Guy Desponts,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«La Commission recommande le paiement d'une facture à Desjardins Châteauguay au montant de 4 601 \$ impayé depuis le 31 août 1999, ce montant pris à même le règlement numéro E-1371.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-217**  
**2000 03 21**  
**POINT B6**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA**  
**COMMISSION DE GÉNIE, DÉVELOP-**  
**PEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCONOMIQUE (2000 03 15)**

---

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 15 mars 2000 de la Commission de génie, développement urbain et développement économique.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-218**  
**2000 03 21**  
**POINT B6(a)**

**MANDAT À LA FIRME G & S CON-**  
**SULTANTS - SUIVI DES TRAVAUX**  
**MUNICIPAUX - ANNÉE 2000**  
**(POINT NUMÉRO G.1.2)**

---

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 15 mars 2000, point numéro G.1.2;

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-



«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux de l'année 2000. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 1er mars 2000, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	36 \$/hre
Technicien sénior	34 \$/hre
Technicien intermédiaire	29 \$/hre
Technicien junior	21 \$/hre
Secrétaire	25 \$/hre
Rapport technique	55 \$/hre
Appareil nucléodensimètre	30 \$/jr
Carotteuse pour pavage	45 \$/jr
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jr

#### Béton de ciment

Trois (3) essais en compression sur éprouvettes (incluant trois (3) éprouvettes sur béton coulé)	30 \$/série
--	-------------

Teneur en air entraînée sur béton frais	nil
---	-----

#### Mélange bitumineux

Analyse Marshall complète	60 \$/unité
Analyse partielle des mélanges	45 \$/unité

#### Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur pierre nette et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-19 mm et lavage	35 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage	35 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires fins	45 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm	50 \$/unité;

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ing., directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses imputées aux divers règlements des travaux de l'année 2000.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-219  
2000 03 21  
POINT B6(b)**

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR  
L'ANNÉE 2000 - RECETTES COURANTES  
ET FONDS DE ROULEMENT DU SERVICE  
DE GÉNIE ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN  
(POINT NUMÉRO G.1.6)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 15 mars 2000, point numéro G.1.6;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-



**RÉSOLUTION N°2000-849**  
**2000 09 19**  
**POINT K9**

**MANDATS À MARTINE TREMBLAY, ARCHITECTE ET GSI EXPERTS-CONSEILS INC.**  
**RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. Serge Dion,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Martine Tremblay, architecte, pour les frais d'architecture et la firme GSI Experts-Conseil Inc., pour les frais d'ingénierie mécanique, pour des rénovations majeures à l'édifice de la sécurité publique pour un montant total de 40 000 \$ taxes incluses, prélevé à même le règlement d'emprunt numéro E-1434.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2000-850**  
**2000 09 19**  
**POINT K10**

**AUTORISATION À TENIR UNE VENTE**  
**À L'ENCHÈRE (ENCAN)**

**CONSIDÉRANT** le paragraphe 2.1 de l'article 28 et l'article 461 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de la Division des approvisionnements;

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay autorise la tenue d'une vente à l'enchère, le samedi 14 octobre 2000, au garage municipal situé au 20, boulevard Maple, pour la vente d'un lot de bicyclettes et d'objets qui ne sont plus utiles à la Ville ou qui ont été trouvés et n'ont pas été réclamés ou qui ont été abandonnés, conformément à la loi;

3° Que la Ville embauche la firme Soucy, Bruchési, Toulouse & Associés, huissiers, pour procéder à la vente selon la loi;

4° Que le greffier ou en son absence le greffier adjoint de la Ville soit autorisé à publier les avis requis.»-

**ADOPTÉE.**

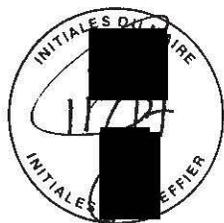
**RÉSOLUTION N°2000-851**  
**2000 09 19**  
**POINT K11**

**OPÉRATION NEZ ROUGE (CHÂTEAUGUAY)**  
**PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET SOUTIEN**  
**FINANCIER**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«1° Que la Ville de Châteauguay prête à Opération Nez rouge (Châteauguay), un véhicule automobile incluant l'essence, douze (12) tables, quarante (40) chaises et cinq (5) poubelles avec sacs à déchets, pour leur activité qui se déroulera les 1er et 2 décembre et du 8 au 31 décembre 2000;



4. Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Châteauguay, 65, rue Principale à Châteauguay, Québec, J6K 1E9;
5. Les intérêts seront payables semi-annuellement le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
6. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17);
7. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier ou en son absence l'assistante-trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1086**  
**2000 11 21**  
**POINT K9**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE**  
**3 171 000 \$ - TERME PLUS COURT**  
**POUR CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 171 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros E-1216, E-1217, E-1266, E-1372, E-1373, E-1374, E-1375, E-1378, E-1382, E-1392, E-1393, E-1395, E-1408, E-1409, E-1410, E-1412, E-1413, E-1414, E-1415, E-1417, E-1418, E-1426 et E-1431, la Ville de Châteauguay doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2000); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros E-1216, E-1217, E-1266, E-1372, E-1373, E-1374, E-1375, E-1378, E-1382, E-1392, E-1393, E-1395, E-1408, E-1409, E-1410, E-1413, E-1414, E-1417, E-1418, E-1426 et E-1431, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1087**  
**2000 11 21**  
**POINT K10**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**TRAVAUX D'INGÉNIERIE RELATIFS À LA**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DES RUES ROBERT ET GORDON -**  
**PHASE 1A**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie relatifs à la surveillance des travaux du prolongement des rues Robert et Gordon, phase 1A, le tout pour un montant forfaitaire de 5 750 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 12 octobre 2000, signée par Normand Fallu, ing., les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ing., directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1088**  
**2000 11 21**  
**POINT K11**

**NETTOYAGE AU 117, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT l'état de décrépitude dans lequel se trouve le 117, rue Principale à Châteauguay;

CONSIDÉRANT les plaintes relatives aux intrusions fréquentes sur ces lieux par des jeunes personnes;

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives vaines de rejoindre le propriétaire des lieux ou ses représentants autorisés;

CONSIDÉRANT l'incendie qui a partiellement détruit l'immeuble le 9 novembre 2000;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint aux incendies du 10 et du 13 novembre 2000 sur la situation;

CONSIDÉRANT la question de sécurité des personnes en cause;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que ce Conseil demande et autorise le Service des travaux publics à procéder ou faire procéder, dans les meilleurs délais possibles, au barricadage ou au nettoyage des lieux visés au 117, rue Principale en raison des questions de sécurité des personnes en cause.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1089**  
**2000 11 21**  
**POINT K12**

**91633 CANADA LTÉE - BAR 222**  
**180, BOUL. D'ANJOU À CHÂTEAUGUAY**  
**DEMANDE DE PERMIS ADDITIONNEL -**  
**(DOSSIER DE LA RÉGIE :1204-320)**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«Que le Conseil autorise l'emprunt au fonds de roulement de 113 800 \$ tel que prévu pour l'exercice financier 2000 pour les numéros de projet 2000281 à 2000287 inclusivement pour le Service des travaux publics.»-

ADOPTÉE.

MODIFIÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2000-405  
2000 05 02

**RÉSOLUTION N°2000-216**  
**2000 03 21**  
**POINT B5(c)**

**COMPTE IMPAYÉ -**  
**DESJARDINS CHÂTEAUGUAY**  
**(POINT NUMÉRO T.3.1)**

---

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission des services techniques, lors de sa séance du 14 mars 2000, point numéro T.3.1;

Il est proposé par M. Jean-Guy Despoints,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«La Commission recommande le paiement d'une facture à Desjardins Châteauguay au montant de 4 601 \$ impayé depuis le 31 août 1999, ce montant pris à même le règlement numéro E-1371.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-217**  
**2000 03 21**  
**POINT B6**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA**  
**COMMISSION DE GÉNIE, DÉVELOP-**  
**PEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCONOMIQUE (2000 03 15)**

---

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-

«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 15 mars 2000 de la Commission de génie, développement urbain et développement économique.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-218**  
**2000 03 21**  
**POINT B6(a)**

**MANDAT À LA FIRME G & S CON-**  
**SULTANTS - SUIVI DES TRAVAUX**  
**MUNICIPAUX - ANNÉE 2000**  
**(POINT NUMÉRO G.1.2)**

---

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 15 mars 2000, point numéro G.1.2;

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-



«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux de l'année 2000. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 1er mars 2000, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	36 \$/hre
Technicien sénior	34 \$/hre
Technicien intermédiaire	29 \$/hre
Technicien junior	21 \$/hre
Secrétaire	25 \$/hre
Rapport technique	55 \$/hre
Appareil nucléodensimètre	30 \$/jr
Carotteuse pour pavage	45 \$/jr
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jr

#### Béton de ciment

Trois (3) essais en compression sur éprouvettes (incluant trois (3) éprouvettes sur béton coulé)	30 \$/série
--	-------------

Teneur en air entraînée sur béton frais	nil
---	-----

#### Mélange bitumineux

Analyse Marshall complète	60 \$/unité
Analyse partielle des mélanges	45 \$/unité

#### Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur pierre nette et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-19 mm et lavage	35 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage	35 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires fins	45 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm	50 \$/unité;

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ing., directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses imputées aux divers règlements des travaux de l'année 2000.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-219  
2000 03 21  
POINT B6(b)**

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR  
L'ANNÉE 2000 - RECETTES COURANTES  
ET FONDS DE ROULEMENT DU SERVICE  
DE GÉNIE ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN  
(POINT NUMÉRO G.1.6)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 15 mars 2000, point numéro G.1.6;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-



**RÉSOLUTION N°2000-849**  
**2000 09 19**  
**POINT K9**

**MANDATS À MARTINE TREMBLAY, ARCHITECTE ET GSI EXPERTS-CONSEILS INC.**  
**RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. Serge Dion,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Martine Tremblay, architecte, pour les frais d'architecture et la firme GSI Experts-Conseil Inc., pour les frais d'ingénierie mécanique, pour des rénovations majeures à l'édifice de la sécurité publique pour un montant total de 40 000 \$ taxes incluses, prélevé à même le règlement d'emprunt numéro E-1434.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2000-850**  
**2000 09 19**  
**POINT K10**

**AUTORISATION À TENIR UNE VENTE**  
**À L'ENCHÈRE (ENCAN)**

**CONSIDÉRANT** le paragraphe 2.1 de l'article 28 et l'article 461 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de la Division des approvisionnements;

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay autorise la tenue d'une vente à l'enchère, le samedi 14 octobre 2000, au garage municipal situé au 20, boulevard Maple, pour la vente d'un lot de bicyclettes et d'objets qui ne sont plus utiles à la Ville ou qui ont été trouvés et n'ont pas été réclamés ou qui ont été abandonnés, conformément à la loi;

3° Que la Ville embauche la firme Soucy, Bruchési, Toulouse & Associés, huissiers, pour procéder à la vente selon la loi;

4° Que le greffier ou en son absence le greffier adjoint de la Ville soit autorisé à publier les avis requis.»-

**ADOPTÉE.**

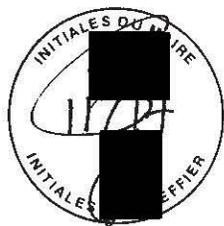
**RÉSOLUTION N°2000-851**  
**2000 09 19**  
**POINT K11**

**OPÉRATION NEZ ROUGE (CHÂTEAUGUAY)**  
**PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET SOUTIEN**  
**FINANCIER**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:-**

«1° Que la Ville de Châteauguay prête à Opération Nez rouge (Châteauguay), un véhicule automobile incluant l'essence, douze (12) tables, quarante (40) chaises et cinq (5) poubelles avec sacs à déchets, pour leur activité qui se déroulera les 1er et 2 décembre et du 8 au 31 décembre 2000;



4. Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Châteauguay, 65, rue Principale à Châteauguay, Québec, J6K 1E9;
5. Les intérêts seront payables semi-annuellement le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
6. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17);
7. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier ou en son absence l'assistante-trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1086**  
**2000 11 21**  
**POINT K9**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE**  
**3 171 000 \$ - TERME PLUS COURT**  
**POUR CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 171 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros E-1216, E-1217, E-1266, E-1372, E-1373, E-1374, E-1375, E-1378, E-1382, E-1392, E-1393, E-1395, E-1408, E-1409, E-1410, E-1412, E-1413, E-1414, E-1415, E-1417, E-1418, E-1426 et E-1431, la Ville de Châteauguay doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2000); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros E-1216, E-1217, E-1266, E-1372, E-1373, E-1374, E-1375, E-1378, E-1382, E-1392, E-1393, E-1395, E-1408, E-1409, E-1410, E-1413, E-1414, E-1417, E-1418, E-1426 et E-1431, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1087**  
**2000 11 21**  
**POINT K10**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**TRAVAUX D'INGÉNIERIE RELATIFS À LA**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DES RUES ROBERT ET GORDON -**  
**PHASE 1A**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,



**RÉSOLUTION N°2001-127**  
2001 02 06  
POINT K2

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-  
CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET  
DEVIS, SURVEILLANCE, APPAREILLAGE ET  
ESSAIS POUR LES TRAVAUX DU CLOS DES  
ANCÊTRES - PHASE III - PROTOCOLE 10816**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par Mme Claudette Prégent-Auclair,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux du Clos des Ancêtres phase III, protocole numéro 10816, le tout pour un montant forfaitaire de 15 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 17 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-128**  
2001 02 06  
POINT K3

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET  
DEVIS - CLOS DES ANCÊTRES PHASE III  
PROTOCOLE NUMÉRO 10816**

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay autorise le groupe DGS Experts-Conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux de la phase III du projet Le Clos des Ancêtres sur une partie du lot 104 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-129**  
2001 02 06  
POINT K4

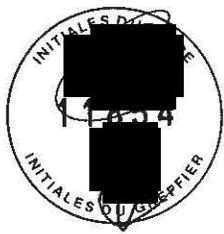
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -  
CONSTRUCTION R.M.R. LEBLANC  
38, RUE MELBA  
LOT 52-399 (DM491)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure formulée par Construction R.M.R. Leblanc;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relative à cette dérogation mineure dans le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2000, point numéro 00-47B;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié dans l'édition du 7 janvier 2001 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public»;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune personne n'a formulé de commentaires relatifs à ce projet, suite à l'invitation du maire;



**RÉSOLUTION N°2001-186**  
2001 02 20  
POINT K7

**COMITÉ FEMMES – SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 200 \$ au Comité femmes pour l'organisation d'une activité le 4 mars 2001 dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Cette somme sera prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-187**  
2001 02 20  
POINT K8

**AUTORISATION À PRÉSENTER PLANS ET  
DEVIS – DÉVELOPPEMENT D'UNE PARTIE  
DES TERRES 43 ET 44 (PROTOCOLE 10822)**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay autorise la firme Dessau-Soprin inc., à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures d'une partie des terres 43 et 44 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-188**  
2001 02 20  
POINT K9

**MANDAT AU GROUPE DGS - PRÉPARATION  
DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE, APPA-  
REILLAGE ET ESSAIS POUR LES TRAVAUX  
DU PROLONGEMENT DE LA RUE ELM ENTRE  
LES RUE GORDON ET CARLYLE EST -  
PROTOCOLE 10821**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux du prolongement de la rue Elm entre les rues Gordon et Carlyle Est, protocole 10821, le tout pour un montant forfaitaire de 32 975 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 25 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et dont un montant de 5 160 \$ imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-294 et un montant de 15 060 \$ à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie relatifs à la surveillance des travaux du prolongement des rues Robert et Gordon, phase 1A, le tout pour un montant forfaitaire de 5 750 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 12 octobre 2000, signée par Normand Fallu, ing., les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ing., directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1088**  
**2000 11 21**  
**POINT K11**

**NETTOYAGE AU 117, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT l'état de décrépitude dans lequel se trouve le 117, rue Principale à Châteauguay;

CONSIDÉRANT les plaintes relatives aux intrusions fréquentes sur ces lieux par des jeunes personnes;

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives vaines de rejoindre le propriétaire des lieux ou ses représentants autorisés;

CONSIDÉRANT l'incendie qui a partiellement détruit l'immeuble le 9 novembre 2000;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint aux incendies du 10 et du 13 novembre 2000 sur la situation;

CONSIDÉRANT la question de sécurité des personnes en cause;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que ce Conseil demande et autorise le Service des travaux publics à procéder ou faire procéder, dans les meilleurs délais possibles, au barricadage ou au nettoyage des lieux visés au 117, rue Principale en raison des questions de sécurité des personnes en cause.»-

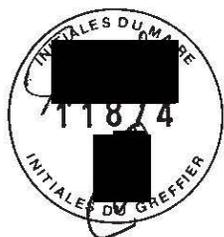
ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2000-1089**  
**2000 11 21**  
**POINT K12**

**91633 CANADA LTÉE - BAR 222**  
**180, BOUL. D'ANJOU À CHÂTEAUGUAY**  
**DEMANDE DE PERMIS ADDITIONNEL -**  
**(DOSSIER DE LA RÉGIE :1204-320)**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



«Que la Ville de Châteauguay autorise le Groupe DGS Experts-conseils, à présenter pour approbation au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis pour les travaux d'infrastructures sur une partie des terres 17 et 20 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-233  
2001 03 06  
POINT K4**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
RÉVISION DES CONCEPTS – BASSIN DE RÉ-  
TENTION BONAVENTURE - PRÉPARATION  
DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX**

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc., pour la révision des concepts pour le bassin de rétention Bonaventure localisé au nord de l'école Gabrielle-Roy ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 17 octobre 2001, signée par monsieur Normand Fallu, ingénieur, incluant toutes dépenses, aucun dépassement n'étant autorisé, sont au montant de :

- Concept et aménagement 9 000 \$ (excluant les taxes);
- Plan et devis 14 500 \$ (excluant les taxes);
- Surveillance 12 200 \$ (excluant les taxes);

2° Que les rapports soient présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-287.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-234  
2001 03 06  
POINT K5**

**MANDAT À CAI (AFFAIRES CORPORATIVES  
INTERNATIONALES – PLAN D'ACTION ET  
STRATÉGIE - SECTEUR INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT les recommandations du plan stratégique de développement urbain, Châteauguay 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif de développement économique de réaliser une étude de marché et de positionnement;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;



RÉSOLUTION N°2001-365  
2001 04 03  
POINT K8

MANDAT À LA FIRME G & S CONSULTANTS -  
SUIVI DES TRAVAUX MUNICIPAUX -  
ANNÉE 2001

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 février 2001, point numéro G.1.1;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme G & S Consultants pour le suivi des travaux municipaux pour l'année 2001. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 24 janvier 2001, signée par monsieur Jean-Guy Slevan sont au montant de :

Ingénieur intermédiaire	38 \$/heure
Technicien senior	36 \$/heure
Technicien intermédiaire	30 \$/heure
Technicien junior	21 \$/heure
Secrétaire	25 \$/heure
Rapport technique	55 \$/heure
Appareil nucléodensimètre	30 \$/jour
Carotteuse pour pavage	45 \$/jour
Carotteuse pour béton de ciment	45 \$/jour

Béton de ciment

3 essais en compression sur éprouvettes (incluant 3 éprouvettes sur béton coulé)	30 \$/série
Teneur en air entraînée sur béton frais	nil

Mélange bitumineux

Analyse Marshall complète	80 \$/unité
Analyse partielle des mélanges	60 \$/unité

Granulats fins et gros granulats

Granulométrie sur sable et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur pierre nette et lavage	25 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-19 mm	35 \$/unité
Granulométrie sur mélange 0-56 mm et lavage	35 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires fins	45 \$/unité
Essais proctor modifié 152 mm sur matériaux granulaires 0-19, 0-56 mm	50 \$/unité

2° Ces montants excluant les taxes applicables et incluant les frais de déplacement. Les rapports devront être adressés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et les dépenses imputées aux divers règlements des travaux de 2001.»-

ADOPTÉE.



«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 18 avril 2001 de la Commission de génie, développement urbain et développement économique.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-440  
2001 05 01  
POINT B1(a)**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SUR-  
VEILLANCE - TRAVAUX DU POSTE DE  
POMPAGE SALABERRY  
(POINT NUMÉRO G.1.4)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 18 avril 2001, point numéro G.1.4;

Il est proposé par M. Bernard Daoust,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour les travaux de construction du poste de pompage Salaberry à l'intersection du boulevard Saint-Francis pour un montant forfaitaire de 95 000 \$ plus les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 29 mars 2001, signée par monsieur Serge Duplessis, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1457.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-441  
2001 05 01  
POINT B1(b)**

**R.I.A.P.A.S – ÉMISSION D'UN PERMIS -  
LEVÉE DE FONDS  
(POINT NUMÉRO P.1.7)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 18 avril 2001, point numéro P.1.7;

Il est proposé par Mme Claudette Prigent-Auclair,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay autorise le Service des permis à émettre un permis afin de permettre à l'organisme R.I.A.P.A.S. de tenir une levée de fonds le 9 juin 2001 au 20, boulevard Maple.»-

ADOPTÉE.

MODIFIÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2001-687  
2001 07 03



2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-789, pour un immeuble situé au 113, rue d'Oxford (lot 111-124), soit de permettre la transformation d'un abri d'auto attenant existant en garage à une marge latérale de 0,04 mètre, avec un total de marges latérales de 2,6 mètres.»-

En l'absence d'unanimité, monsieur le conseiller Serge Dion demande le vote :

Votent pour la proposition : M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Desponts  
M. Marcel Deschamps  
M. Jean Boyer

Votent contre la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

La proposition est donc ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION N°2001-544  
2001 05 15  
POINT K7**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -  
NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT  
ET VICE-PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 20 février 2001, point numéro 01-10;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay nomme, pour une période de un (1) an, messieurs Léopold Gosselin à titre de président et Charles A. Laberge à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-545  
2001 05 15  
POINT K8**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DE LA RUE HENRIETTE-CARON  
(PROTOCOLE NUMÉRO 10820)**

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par M. Jean-Guy Desponts,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin inc., pour la surveillance des travaux du prolongement de la rue Henriette-Caron (protocole numéro 10820), le tout pour un montant forfaitaire de 11 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 8 mars 2001, signée par monsieur Yves Melanson, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même le montant déposé par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1051**  
2001 10 16  
POINT K3

**MANDAT AU GROUPE DGS EXPERTS-  
CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET  
DEVIS, SURVEILLANCE, APPAREILLAGE ET  
ESSAIS POUR LES TRAVAUX DES RUES  
JEAN-FRANÇOIS-CHEVRETTE ET ELM -  
PROTOCOLE 10823**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Bernard Daoust,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et appareillage et essais pour les travaux des rues Jean-François-Chevrette et Elm, protocole 10823, le tout pour un montant forfaitaire de 35 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 18 septembre 2001, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé à même les fonds déposés par le promoteur à cet effet.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1052**  
2001 10 16  
POINT K4

**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR  
LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE,  
JANVIER ET FÉVRIER 2002**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay désigne madame la conseillère Claudette Prigent-Auclair comme maire suppléant pour les mois de novembre, décembre, janvier et février 2002;

2° Que le maire suppléant soit, et il est par les présentes, délégué afin d'agir pour et au nom de la Ville de Châteauguay, au Conseil de la M.R.C. de Roussillon, en tout temps et sur toutes questions, en l'absence de monsieur le maire Sergio Pavone.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1053**  
2001 10 16  
POINT K6

**PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES  
DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ENDOM-  
MAGÉS PAR L'OXYDATION DE LA PYRITE -  
MODIFICATION À L'ANNEXE 3 (RÉSOLUTION  
SPÉCIALE) DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2001-203 adoptée le 6 mars 2001;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay doit adopter des mesures exigeant, pour la construction résidentielle, l'utilisation de matériaux de remblai ne présentant pas de risques de dommages liés à la pyrite;



«1° Que la Ville de Châteauguay accepte le règlement hors Cour intervenu entre les parties et consente, et elle consent par les présentes, à régler ce dossier d'une manière totale et finale, soit à payer la somme de 3 734,90 \$ en capital, intérêts et frais, versée à l'ordre de Bell Canada, prélevée à même le fonds d'administration générale, poste budgétaire 219200995, le tout sans aucune admission d'aucune sorte et aux strictes fins de régler hors Cour le litige qui oppose les parties en cause;

2° Que monsieur Jean-Guy Saucier soit, et il est par les présentes, autorisé à remettre cette somme sur signature d'une déclaration de règlement hors Cour.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1138  
2001 11 06  
POINT K5**

**RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – ENTENTE  
DE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ABROGA-  
TION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2001-591  
ET 2001-675**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay accepte l'entente de délégation de pouvoir de la Régie du Bâtiment du Québec afin de maintenir nos pouvoirs actuels sur la construction à Châteauguay;

2° Que le maire et le greffier soient, et ils sont par les présentes, conjointement autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, l'entente de délégation de pouvoir;

3° Que les résolutions numéros 2001-591 adopté le 5 juin 2001 et 2001-675 adoptée le 19 juin 2001, soient, et elles sont par les présentes, abrogées à toutes fins que de droit.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1139  
2001 11 06  
POINT K6**

**MANDAT À LA FIRME LVM FONDATEC -  
SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEIL-  
LANCE DES TRAVAUX DES BERGES**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. René Lafrance,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme LVM Fondatec pour les services professionnels relatifs au volet 1 concernant la surveillance des travaux, le suivi géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux pour la stabilisation du talus, et le volet 2 concernant la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du chemin de la Haute-Rivière, les honoraires présentés dans le volet financier d'octobre 2001 signé par monsieur Sylvain Roy, ingénieur, sont au montant de 13 900 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé. Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1298.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1140**  
**2001 11 06**  
**POINT K7**

**MANDAT À LA FIRME ATELIER TAG ET**  
**JODOIN LAMARRE PRATTE - SERVICES**  
**PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS ET**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte pour les honoraires professionnels et services pour la réalisation des plans et devis définitifs incluant la surveillance des travaux de la bibliothèque municipale. Les honoraires et services sont basés sur la méthode à pourcentage du décret 2402-84 du gouvernement du Québec, soit le tarif d'honoraires professionnels d'architectes, révisé par le décret 1447-93, les coûts de construction étant déterminés par le règlement du concours d'architecture, les rapports devant être présentés à madame Céline Lussier, chef de la Division bibliothèque et le tout imputé au règlement numéro E-1459.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-1141**  
**2001 11 06**  
**POINT K8**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET**  
**DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par M. René Lafrance,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour les honoraires professionnels des travaux d'ingénierie de structure, de mécanique et d'électricité du bâtiment pour la réalisation des plans et devis définitifs, incluant la surveillance des travaux de la bibliothèque. Les honoraires sont basés sur la méthode à pourcentage du décret 1233-87 du gouvernement du Québec, le tout selon l'offre de service datée du 31 octobre 2001, signée par madame Annie Lefebvre, ingénieure, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1459.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2001-1142**  
**2001 11 06**  
**POINT K9**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO**  
**2000-239 - NOMINATION DE L'OFFICIER RES-**  
**PONSABLE ET SES ADJOINTS POUR L'APPLI-**  
**CATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBA-**  
**NISME**

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Jean Boyer,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**



En l'absence d'unanimité, monsieur le conseiller René Lafrance demande le vote :

Votent pour la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

Votent contre la proposition : M. Bernard Daoust  
M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Despots  
M. Marcel Deschamps  
Mme Claudette Prigent-Auclair  
M. Jean Boyer

La proposition à l'amendement est donc REJETÉE.

Monsieur le conseiller Serge Dion demande le vote sur la proposition principale :

Votent pour la proposition : M. Bernard Daoust  
M. René Lafrance  
M. Jean-Guy Despots  
M. Marcel Deschamps  
Mme Claudette Prigent-Auclair  
M. Jean Boyer

Votent contre la proposition : M. Serge Dion  
Mme Claire Labelle

La proposition est donc ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION N°2001-1220  
2001 12 04  
POINT B1(a)**

**MANDAT À LA FIRME TECSULT INC. -  
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - TRA-  
VAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE  
PRÉFÉRENTIELLE (POINT NUMÉRO G.1.3)**

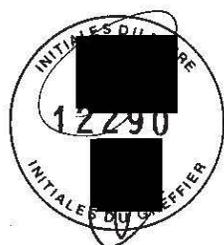
CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 novembre 2001, point numéro G.1.3;

Il est proposé par M. René Lafrance,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Tecsum Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la voie préférentielle, le tout pour un montant forfaitaire de 34 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Tecsum Inc. datée du 16 novembre 2001, signée par monsieur Michel Cardin, ingénieur, M.Sc.A, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-245.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2001-1221**  
2001 12 04  
POINT B1(b)

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR D'AQUE-  
DUC ET D'ÉGOUTS SUR L'AVENUE DE LA  
VERDURE ET CONCEPTION PRÉLIMINAIRE  
D'UN COLLECTEUR PLUVIAL  
(POINT NUMÉRO D.É.1.7)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 21 novembre 2001, point numéro D.É.1.7;

Il est proposé par M. Marcel Deschamps,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue de la Verdure (terre 111) ainsi qu'une conception préliminaire d'un collecteur pluvial sur les terres 108 et 111. Les honoraires présentés dans l'offre de service datée du 10 octobre 2001, signée par monsieur Michel Malo ingénieur, excluant les taxes, incluant toutes dépenses, aucun dépassement n'étant autorisé, sont au montant de :

- Plan directeur 19 848 \$
- Conception préliminaire  
du collecteur pluvial 8 354 \$

2° Les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-305.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1222**  
2001 12 04  
POINT B2

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COM-  
MISSION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE  
(2001 11 26)**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Jean Boyer,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 26 novembre 2001 de la Commission de la vie communautaire.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2001-1223**  
2001 12 04  
POINT B2(a)

**RECONNAISSANCE D'ORGANISMES  
(POINT NUMÉRO 1.1)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de la vie communautaire, lors de sa séance du 26 novembre 2001, point numéro 1.1;

Il est proposé par M. Jean Boyer,  
appuyé par Mme Claudette Prigent-Auclair,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-